2E. ANNÉE, No. 41. | MANITOBA. | SAMEDI, 24 MAI, 1873.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés à Winnipeg, sur la rue du Bureau de Poste, à côté de la résidence de M. McDermot, dans la bâtisse occupée par le *Manitoban*.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne.....$100 00
" emi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

Imprimé et publié par J. B. BOURDEAU et Cie.

WINNIPEG, SAMEDI, 24 MAI, 1873.

Rédigé par un Comité de Collaborateurs.

W. G. FONSECA,

POINTE DOUGLAS.

A constamment en main un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,

ARTICLES DE GOUT,

CHAUSSURES,

EPICERIES,

FERRONNERIES,

VINS ET LIQUEURS.

1er Août 1872. 1a

ETAL DE BOUCHERIE ET CHARCUTERIE.

SAUCISSES.

M. MAXIME ROCAN prend la liberté d'informer les citoyens de Winnipeg et des environs qu'il vient d'ouvrir un ETAL DE BOUCHERIE vis-à-vis la Pharmacie du Dr. Bird, WINNIPEG, où l'on trouvera constamment du BOEUF, ROSBIF, BIFTECK, &c., de première qualité, des VIANDES DE PORC FRAIS, LARD SALÉ, SAUCISSES, &c., &c.

Prix modérés.

M. ROCAN sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Winnipeg, 18 Juillet, 1872.

Important pour les Cultivateurs et autres.

Le soussigné aura toujours en magasin durant cette saison toutes les espèces d'instruments d'agriculture en usage dans le pays, tels que

MOULINS A BATTRE,

MOISSONNEURS AVEC RATEAU,

RATEAUX SULKY pour CHEVAL, &c

Il prendra des commandes pour des MACHINES PORTABLES A VAPEUR du pouvoir de deux chevaux et audelà, et pour tout espèce de

MACHINES POUR MOULINS A SCIE ET A FARINE,

De la meilleure qualité et renfermant les dernières améliorations.

D. U. CAMPBELL,

Agent pour les Usines de Joseph Hall OSHAWA, ONTARIO.

P.S.—Laissez vos ordres à mon adresse à la Pointe Douglas.

Winnipeg, 15 Juin, 1872. 1a

Wm. Chambers

WINNIPEG.

ARMURIER ET FABRICANT DE FUSILS, CARABINES, PISTOLETS, &c.

Négociant en Carabines se chargeant par la culasse, en Revolvers, cartouches, &c., et autres articles de SPORT.

Poudre de chasse, plomb, capsules, cannes de pêche à vendre au plus bas prix.

Réparations faites sous le plus court delai et du mieux possible.

Winnipeg, 4 Juin, 1872. 1a



AVIS PUBLIC

Est par le présent donné à TOUTES PERSONNES réclamant, en vertu de la Section 32 de l'Acte de Manitoba, des TITRES pour les TERRES situées dans la Partie de l'Etablissement qui se trouve sur la Rivière Rouge et la Rivière Assiniboine, qu'elles peuvent actuellement s'adresser à l'Honorable Secrétaire d'Etat pour obtenir des PATENTES pour telles Terres.

Telle APPLICATION doit être accompagnée d'un état assermenté par la personne requérant telle PATENTE, décrivant la situation et la condition du LOT, et énonçant les particularités en vertu desquelles la Patente est réclamée; et doit être envoyée sous enveloppe au soussigné.

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau de l'Arpentage des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 19 Mars, 1873.



TERRES DANS LES LIMITES DE L'ETABLISSEMENT.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le fait de prendre, en s'y établissant ou de toute autre manière, des terres inoccupées dans les Limites de l'Etablissement, soit sur la Rivière Rouge ou sur la Rivière Assiniboine, sans avoir préalablement obtenu la permission de ce Département, ne sera pas reconnu par le Gouvernement comme donnant un droit exclusif d'établissement (homestead) ou de préemption, et toute personne est par le présent requis de se conduire en conséquence.

Par ordre,

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau des Terres de la Puissance,
21 Mars, 1873.



Chemin de fer Great Western

DU CANADA.

Aller et retour de Manitoba.

LA meilleur route de l'Est est celle du Chemin de fer Great Western, Détroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

Quatre train Exprès chaque jour aller et venir.

Le tarif est modéré, l'expédition prompte, et le matériel roulant comprend toutes les dernières inventions.

Attention spéciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR,
Surintendant Gén.

Bureau du G. W.
Hamilton, Ont., 1872

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE ET *MARÉCHAL.*

M. W. F. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitoba qu'il a commencé à exercer l'art de Maréchal ou de Médecin Vétérinaire. Il reçoit les visiteurs à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 26 Déc., 1871. 1a

L'enfant perdu.

"Il s'est passé aujourd'hui—disait Alphonse Karr, dans ses premières *Guêpes*,—un fait politique de la plus haute gravité: une femme est morte de faim."

Ce mot m'est revenu en lisant hier dans un journal le signalement d'un enfant perdu, que les sergents de ville avaient arrêté à la Villette.

Les enfants qui se perdent sont en général les enfants qu'on bat. Un jour, laissés d'être battus ils se sauvent.

Prenez ce père. Son travail le force à partir à cinq heures le matin, pour ne rentrer qu'à huit heures le soir. Il s'en rapporte à sa femme du soin de surveiller les enfants. La mère de famille fait de son mieux; elle travaille à la maison, et garde avec elle les deux plus jeunes un autre va à l'école; l'aîné est placé comme apprenti. Il est abrité, surveillé; il touche un petit falaire. S'il tombe sur un bon patron, il deviendra un bon ouvrier et un honnête homme; mais il peut tomber sur un mauvais qui l'accable de besogne et le roue de coups. Voyant la pauvreté et la tristesse de la maison paternelle, il n'ose se plaindre; il essaie de se résigner, puis il perd patience et se sauve.

Il n'a pas réfléchit; il a obéi à un mouvement naturel, fuir l'endroit où il est mal, pour chercher un autre endroit où il sera bien.

Il ne se demande ni où il couchera, ni ce qu'il mangera. Il court droit devant lui, à toutes jambes, s'arrêtant de temps en temps pour respirer et jetant alors autour de lui des regards inquiets.

Il marche ainsi jusqu'à la nuit à travers la ville immense, où l'individu est d'autant plus isolé que la foule est plus grande.

Enfin, sur le banc d'un square, où il s'est laissé tomber de fatigue, il se trouve côte à côte avec un gamin de son âge. Ce dernier l'interroge, et il lui répond:

—Comment t'appelles-tu?

—Je m'appelle Adolphe.

D'où viens tu?

—De l'atelier, d'où je me suis sauvé.

—As-tu de l'argent?

—Non.

—Qu'est-ce que tu vas faire?

—Je ne sais pas.

L'ancien triomphe. Il prend le bras du nouveau, et il l'entraîne.

—C'est égal, t'as de la chance de m'avoir trouvé!

Où coucher?

Il y a les fours à plâtre de Charonne; mais c'est bien loin. Il y a aussi les carrière d'Amérique; mais la rousse y descend.

Il s'agit de trouver mieux: ce n'est pas difficile dans le Paris nouveau.

Pas de rue où il n'y ait quelque maison en construction. On escalade une palissade; on descend dans une cave, et l'on s'étend la tête appuyée sur un sac de plâtre en guise d'oreiller. Ou bien si l'on se trouve dans quelque vieux quartier, on inspecte les impasses et les ruelles où se trouvent des voitures, et, dans ces voitures, il y a de la paille pour s'étendre et des toiles pour s'abriter.

Ah! cela, c'est la chambre à coucher idéale! Avec quelles précautions l'on s'y blottit, et comme l'on est heureux de s'y endormir!

Le matin, on a faim.

Mais il y a la *corvée*.

Les deux gamins prennent la route des quais. Ils descendent sur les ports; ils aident à décharger les bateaux.

Parfois, s'il fait mauvais temps, ils abandonnent le fleuve pour la ville, le port pour la halle et ils s'en vont porter les hottes des marchands ou s'offrir comme commissaires aux acheteurs.

Vienne décembre, ils prêteront leur concours aux marchands des baraques, aux étalagistes, aux camelots. Ils aideront à pendre du papier à lettres, des peignes, des jouets, toutes les marchandises connues sous le nom d'article Paris.

Le jour de l'An est leur grand jour. Puis vient la semaine de Pâques, à la barrière du Trône.

Juin, juillet et août sont les mois de villégiature. On passe les barrières; on maraude les fruits verts; on couche à la belle étoile. Parfois on pousse jusqu'à Meaux, et si, sur la grande place, des saltimbanques construisent leur baraque, on se met à leur disposition, moyennant la nourriture et le logement.

—M'sieu, moi, je connais le tambour.

—Et moi, m'sieu, je sais recevoir les coups de pieds!

Cependant il y a des mortes saisons.

Souvent la nuit vient sans que la *corvée* ait donné pendant le jour. Alors le nouveau s'inquiète. C'est dur de se coucher sans souper.

—Sans souper! s'écrie l'ancien; jamais! il nous reste la *caserne*!

Et l'on s'échemine vers le faubourg Poissonnière, la rue de Rivoli ou la place du Chateau-d'Eau. On arrive.

—Mon officier, il ne vous resterait pas un peu de soupe, par hasard, ou un morceau de pain!

Le soldat rentre, et ressort au bout d'un instant, portant une gamelle qu'il dépose en riant sur le trottoir. Nos gamins—quelquefois ils sont cinq ou six,—se campent aussitôt autour de la soupe. Une unique cuillère est plantée dans le potage. Elle passe de main en main et de bouche en bouche. C'est à qui la portera la plus pleine à ses lèvres.

Souvent, pendant le festin, un vieux mendiant s'approche et demande à s'asseoir à la gamelle. Les petits vagabonds s'écartent aussitôt pour lui faire place, et disent gravement:

—Voilà un homme qui a faim!

Il y a toujours une demie douzaine de pious-pious pour les regarder manger. Entre le gamin de Paris et le soldat, c'est à la vie, à la mort. Le gamin admire le glorieux uniforme, et le glorieux uniforme se sent admiré. Les jours de revue, ne demandez pas de *corvée* aux vagabonds des halles et des ports.

Ils ont eu soin, la veille, de se munir de quelques sous, et les voilà qui se dirigent vers le Champ de Mars ou le bois de Boulogne, les mains dans leurs poches, la cigarette aux lèvres. Ils choisissent les premières places; ils voient s'aligner les troupes et arriver les personnages. La revue passée, ils reviennent à Paris, à la suite d'un régiment, électrisés par la musique, et marquant le pas.

Cette douce vie, loin de la famille et loin de l'atelier, ne laisse pas que d'avoir quelques déboires.

D'abord, les parents n'aiment pas à voir leurs enfants courir à l'aventure. Ensuite, les agents de police, gens pratiques par excellence, ne comprennent pas la poésie du vagabondage.

Si l'apprenti réfractaire échappe pendant quinze jours aux recherches, il est certainement *pincé* le seizième. Un mois est en tout cas, le plus grand terme qu'il puisse assigner à sa liberté.

Arrêté, on le conduit au poste d'abord, puis chez le commissaire de police, qui fait demander ses parents.

—Voulez-vous reprendre votre enfant?

Si le père et la mère répondent oui, on le leur rend, après leur avoir recommandé de le mieux surveiller à l'avenir. S'ils disent non, ce qui est rare, ou si l'enfant, entraîné par le mauvais exemple, a commis quelque petit vol, ce qui est fréquent, on l'envoie à la préfecture de police, et de là à la correctionnelle.

Un triste dénouement, car une condamnation châtie sans réformer, et, parmi les repris de justice, les vagabonds sont ceux qui reviennent le plus souvent devant les juges.

Lorsque la loterie existait en France, c'étaient les enfants qui tournaient la roue d'où sortaient les numéros.

Un jour on arrête un vieux vagabond de soixante dix ans.

—Votre profession? lui demanda le juge.

Il répond:

—Enfant de la lotorie, mon président!

LES MANUFACTURES.—Les villes les plus manufacturières des Etats-Unis sont d'abord New-York, qui fabrique pour $332,951,520 par an; puis Philadelphie, $322,004,517. Viennent ensuite St. Louis, Lowell, Boston, Lawrence, Chicago, Pittsburg, Cincinnati, Worcester, Brooklyn, N. Y., Baltimore, Jersey City, New-Haven, San Francisco, Hartford, Manchester, N. H., Louisville et Milwaukee. Dans le Sud, les villes les plus manufacturières sont Richmond, $11,436,617, Wheeling, $10,765,859, et la Nouvelle-Orléans, $2,930,278.

LA RECOLTE AU TEXAS.—Des télégrammes reçus de 22 comtés disent que de fortes gelées ont détruit les récoltes et les fruits au Texas. On a commencé de nouvelles plantations. Les comtés qui ont souffert comprennent une grande portion de la région cotonnière.—*Courrier de l'Illinois.*

ETRANGE.—Un habitant du quartier de l'Hôtel de Ville, à Paris, s'est rendu coupable d'une singulière tentative de suicide. L'esprit troublé par le souvenir de sa femme trop regrettée, il fit l'acquisition d'un boisseau de charbon de bois, et vendredi soir il le transporta dans sa chambre, où il s'enferma en ayant soin de calfeutrer toutes les fissures des portes et des fenêtres. Cela fait, il s'étendit sur son lit et attendit patiemment la mort en embrassant le portrait de sa défunte *épouse*. Se croyant sous l'effet du gaz, il ne tarda pas à s'assoupir et ne se réveilla que le lendemain au bruit de la porte qui s'enfonçait. Notre homme, frais et dispos, fut tellement surpris de se trouver en vie, qu'il en est aujourd'hui sérieusement malade. Le malheureux avait oublié d'allumer son charbon.

Aylmer, 3 mai.—A 10½ heures, hier soir, la femme de Joseph Gagnon, née Lamirande, était à coudre près du berceau de son enfant au dernier étage de la maison, lorsqu'une lampe à huile de charbon fit explosion: l'huile enflammée mit le feu à ses vêtements et elle descendit l'escalier précipitamment en criant de toutes ses forces au secours. Bien qu'il y eut un autre ménage dans la maison, personne ne sortit. Ce ne fut que quand cette pauvre femme fut dans la rue à demi brûlée, que les voisins l'entendirent et parvinrent à éteindre le feu en la roulant sur le sol.

Le Dr. Church qui a été appelé auprès de cette femme n'a presque pas d'espérance de la sauver d'une mort terrible. Le berceau dans le-

quel se trouvait l'enfant de l'infortunée prit feu aussi, mais quelques personnes se sont rendues à temps pour prévenir tout autre malheur et éteindre ce commencement d'incendie.



LE METIS.
SAMEDI, 24 MAI, 1873.

Telegraphe.

DÉPÊCHE SPÉCIALE AU *Métis*.

Mort de Sir G. E. Cartier.

OTTAWA, 21 Mai, 1873.

L'Honorable Sir George Etienne Cartier Baronnet, est mort à 2 heures ce matin, en Angleterre.

AUTRE DÉPÊCHE.

OTTAWA, 22 Mai, 1873.

Les restes de Sir George Etienne Cartier laisseront Liverpool pour Montréal par le Steamer du 29 courant.

On fait d'immences préparatifs pour la réception du corps. Le deuil est général.

Mort de Sir G. E. Cartier.

Mardi après-midi, la dépêche télégraphique qui précède nous apprenait la mort de Sir G. E. Cartier, décédé le même jour, à deux heures a.m., en Angleterre. Cette nouvelle à surpris beaucoup de personnes et à dû faire une sensation profonde dans toute la Puissance. Sir George est un des auteurs de la Confédération. Dans l'accomplissement de cette œuvre importante, son influence et son énergie ont beaucoup contribué à sauvegarder les droit de la Minorite Bas-Canadienne et à lui assurer les avantages dont elle jouit. Entré dans la politique en 1848, il a toujours été membre du Parlement depuis cette époque. Il est devenu Ministre en 1855 et depuis lors il a été considéré comme le chef politique du parti Bas Canadien.

Sir George E. Cartier est né à St. Antoine, Rivière Chambly, le 6 Septembre 1815. Il était fils du Lieut. Col. Jacques Cartier, descendant d'un frère du célèbre navigateur Jacques Cartier qui découvrit le Canada, et de Marguerite Paradis, fille d'un respectable citoyen de St. Antoine. Il fit ses études classiques au Collége de Montréal, qui avait alors pour Directeur le Revd. M. Bayle, aujourd'hui Supérieur du Séminaire. Sir George E. Cartier a toujours conservé depuis un vif et sincère attachement pour ce prêtre vénéré. Il fut admis au barreau du Bas-Canada en Novembre 1835. Les esprits commençaient alors à s'agiter contre le despotisme de la plupart des agents du Gouvernement Impérial, et l'exclusivisme exercé au détriment de la nationalité Canadienne-Française. Cette agitation grandit ; les patriotes se soulevèrent, et on vit éclater les troubles de 1837 et 1838. Le jeune Cartier prit avec enthousiasme fait et cause pour les patriotes, et se trouva compromis dans les troubles ; ce qui l'obligea de s'expatrier pour quelque temps, et il se réfugia aux Etats Unis. Il revint au bout de deux ans et se remit à pratiquer comme avocat à Montréal. Son activité, ses talents et l'intérêt qu'il portait à chacune de ces causes lui assura le succès. Il se fit en peu de temps une nombreuse clientèle et une belle réputation au Barreau. En 1846, il épousa Mlle Hortense Fabre, fille de M. Edouard Raymond Fabre, de Montréal, et sœur de Mgr. Fabre qui vient d'être sacré Evêque.

En 1848, il fut élu député de Verchères à l'Assemblée Législative du Canada, et représenta ce comté jusqu'en 1861. En 1851, il refuse le portefeuille de Solliciteur-Général pour le Bas-Canada, et en 1853, on lui offrit le portefeuille de Commissaire des Travaux Publics qu'il refusa également. En 1853, il fut choisi comme avocat du Grand-Tronc et garda cette position pendant plusieurs années. Il fut fait Conseiller de la Reine en 1854, sous l'administration de McNab Morin. L'année suivante, il fut appelé à faire partie du Ministère McNab-Taché, et prit le portefeuille de Secrétaire Provincial le 27 Janvier 1855. Il garda cette position pendant seize mois, et l'échangea ensuite pour celle de Procureur-Général du Bas-Canada.

Le 27 Novembre, 1857, fut formé le ministère McDonald-Cartier et Sir George se trouva premier ministre du Bas-Canada. Ce ministère résigna le 29 Juillet 1858, sur la question du siége du Gouvernement. Il fut remplacé au pouvoir par le ministère Brown-Dorion. Celui-ci fut renversé presqu'aussitôt, et le 6 Août suivant, 8 jours seulement après sa résignation, Sir George fut appelé à former une administration. Il choisit Sir John A. Macdonald pour son collègue du Haut-Canada. Sir George demeura chef du Cabinet jusq'en Mai 1862, époque où le Gouvernement fut battu sur le bill de milice, et résigna. Alors succédèrent les ministères McDonald-Sicotte et McDonald Dorion. Le 30 Mars 1864, le parti conservateur remonta au pouvoir, et Sir George E. Cartier devint Procureur Général sous l'administration Taché-McDonald, position qu'il conserva jusqu'à la Confédération des Provinces en 1867. Dans le nouveau Cabinet Fédéral, Sir George entra comme le chef politique de la Province de Québec, avec le portefeuille de Ministre de la Milice. Et il a gardé cette position jusqu'à sa mort.

Sir George E. Cartier a pris une part active et proéminente dans toutes les mesures importantes qui se sont opérées depuis son avènement au Parlement. L'abolition de la Tenure Seigneuriale a reçu son plus ardent support. C'est à lui en très grande partie que le pays doit la Codification des Lois Civiles et de la Procédure du Bas Canada, la décentralisation de la Justice, la construction du Grand Tronc, de l'Intercolonial, et du Pont Victoria, l'acquisition du Nord Ouest et de la Colombie Anglaise, l'organisation de Manitoba, l'établissement de la milice sur le pied où elle est aujourd'hui, la mesure qui pourvoit à la gigantesque entreprise du Pacifique Canadien. Il fit partie de la Conférence de Québec en 1864, et fut délégué à la Conférence de Londres en 1865, qui eut pour résultat la passation de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

En 1867, Sir George fut nommé membre de l'ordre honorifique de Compagnon du Bain. Mais comme son collègue, Sir John A. McDonald était nommé Chevalier du même ordre, Sir George trouva que c'était une insulte aux canadiens-français, de n'accorder au chef de cette nationalité qu'une distinction d'un degré inférieur, et déclina respectueusement le titre qu'on lui offrait. Les motifs de son refus furent compris et agréées en Angleterre, puisque quelques mois après, il était créé Baronet.

En 1868, Sir George fut de nouveau délégué en Angleterre, et négocia l'acquisition du Nord-Ouest.

Sir George a été défait pour la division de Montréal Est aux élections générales de 1872. Cet échec était de nature à l'affecter, vu qu'il avait fait beaucoup pour cette division. Mais il eut une compensation dans le fait que pour un Comté qui avait refusé de l'élire, il lui fut ouvert un grand nombre de Comtés de la Province de Québec où il aurait pu être élu sans difficulté. Mais la Province de Manitoba où les élections n'étaient pas encore faites, voulu compter le distingué Baronet au nombre de ses représentants, et le 14 Septembre, il était élu par acclamation dans le Comté de Provencher. Il était alors malade et partit quelque temps après pour l'Angleterre, d'où il ne devait pas revenir vivant.

La mort de Sir George E. Cartier laisse un vide sérieux dans la politique canadienne. Il avait toutes les qualités d'un véritable homme d'état. Il savait inspirer une confiance sans borne à ses amis et partisans, et ses adversaires eux-mêmes avaient pour lui de l'estime. Son énergie savait braver quand il le fallait le sentiment populaire, bien persuadé, comme il le disait lui-même, que ses mesures seraient ensuite trouvées avantageuses et approuvées par le peuple. Il est toujours demeuré attaché à la foi Catholique, et avant son départ pour l'Angleterre l'automne dernier, il a voulu se préparer au grand voyage de l'autre vie en recevant les sacrements de l'église.

Sa carrière a été laborieusement remplie, et son nom restera certainement une de nos premières gloires nationales.

Arrivee du Lieut.-Gouverneur.

Son Excellence l'Honorable M. Morris, Lieutenant Gouverneur de cette Province est arrivée Jeudi par le *Selkirk*. Son Excellence a du partir d'Ontario précipitamment et n'a pu être dans sa famille aussi longtemps qu'il l'aurait déiré.

L'Hon. M. Howard qui accompagnait M. Morris dans son retour est aussi arrivé jeudi.

Route de Manitoba.

Nous apprenons que plusieurs personnes de Quebec et d'Ontario se proposent de venir à Manitoba dans le cours de l'été. Les unes désirent seulement visiter la Province ; d'autres viennent pour s'y établir. Aux unes et aux autres, nous ferons l'accueil le plus bienveillant. Et pour faciliter le trajet à celles qui n'auraient pas une connaissance bien exacte de la route à suivre, nous donnerons quelques renseignements.

D'abord il y a plusieurs routes ; et de même que tous les chemins mènent à Rome, on peut arriver à Fort Garry par différentes voies. Nous ne parlerons que de celles qui sont en vogues. Elles sont au nombre de trois : la route canadienne ou route Dawson ; la route de Coilling wood et Duluth ; la route de Chicago et St. Paul.

Chacune de ces routes offre ses avantages et ses inconvénients. La première devra être la moins dispendieuse, la seconde est la plus confortable, et la troisième la plus rapide.

Pour les émigrants qui désirent transporter ménage, animaux et autres effets, la route Dawson est la plus favorable. Le prix de passage et de transport des effets est plus modéré que par les autres voies. Si nous nous rappelons bien, l'été dernier le prix de passage de Toronto à Fort Garry était de $20 à $25. Il devra être à peu près la même chose cette année. L'an dernier, on ne donnait des billet de passage que de Toronto à Fort Garry. C'était une injustice pour la Province de Québec. Nous espérons que le Gouvernement d'Ottawa prendra des mesures pour remédier à cet inconvénient et qu'on donnera des billets de Montréal, et de Québec pour jusqu'à Fort Garry.

Voici l'itinéraire de la route Dawson. On se rend d'abord à Toronto. De Toronto à Collingwood, quatre heures de chemin de fer. De Collingwood par la Baie Georgienne, le Sault Ste. Marie et le Lac Supérieur jusqu'à Prince Arthur's Landing dans la Baie du Tonnerre, par bateau à vapeur, quatre ou cinq jours. De là, par la nouvelle route spécialement appelée Chemin Dawson, partie en voiture et partie par bateau. Le trajet se fait par la Rivière Shebandowan, le Lac La Pluie, la Rivière la Pluie et le Lac des Bois. Le Gouvernement a des bateau sur ces différentes pièces d'eau, et des wagons pour les portages. Les seuls espaces un peu long à faire en voiture sont la distance entre la Baie du Tonnerre et la rivière Shebandowan, quarante et quelques milles ; et depuis le Lac des Bois jusqu'à Fort Garry, environ 90 milles. Un des principaux avantages que cette route offre aux émigrants est que le trajet se fait en entier sur le territoire Canadien, et qu'on n'a pas à subir les embarras de l'entrepôt et de la douane américaine.

Nous recommandons aussi cette route aux amateurs de splendides paysages et de scènes pittoresques.

La route par Duluth qu'on appelle aussi la route des Lacs est la plus agréable. On se rend à Duluth de deux manières : ou par Toronto et Collingwood comme dans l'itinéraire précédent, et ensuite de Collingwood à Duluth ; ou par bateau tout le long, en remontant le St. Laurent passant par les lacs Ontario, Erie, Huron, et Supérieur jusqu'à Duluth. De ces deux v... ...llerons plutôt la première. La seconde prend beaucoup de temps et aurait surtout de l'attrait pour ceux qui voyagent en touriste. De Duluth, on monte le chemin de fer et en douze heures on se rend à Moorhead, sur la Rivière Rouge. De Moorhead, on prend le bateau à vapeur qui descend la Rivière Rouge et se rend ordinairement à Fort Garry en trois jours.

L'année dernière on donnait des billets de Toronto à Fort Garry, par cette route, pour $50, dans la 1ere classe, y compris la pension é bord des bateaux sur les lacs. Pour la seconde classe le prix était de $29.

Par la troisième route, celle de Chicago et St. Paul, on peut se rende de Montreal à Fort Garry en six jours. Le trajet se fait par chemin de fer jusqu'à Moorhead. On passe par Toronto, Détroit, Chicago, Prairie du Chien, St. Paul et Moorhead. De Moorhead, ceux qui veulent aller plus vite, prennent la diligence et se rendent à Fort Garry en 36 heures. C'est plus fatiguant, mais on se rend ordinairement un jour et demi plus vite qu'en bateau. La diligence part de Moorhead trois fois par semaine. Il y a trois bateau qui font le service entre Moorhead et Fort Garry, et il en part deux par semaine de Moorhead.

Quant au passage, le prix de la route de St. Paul est à peu près le même que celui de la route de Duluth.

Retour du Rev. P. Lestanc.

Après une année de labeur donné à la vigne du Seigneur dispersée dans les prairies de l'Ouest, le Rev. Père Lestanc, est revenu à St. Boniface lundi dernier. Sa santé parait excellente ; mais ses traits sont un peu bronzés par le soleil des prairies.

Ayant quitté St. Boniface en Juin dernier, il s'est d'abord rendu au Lac Qu'Appelle où il est demeuré quelque temps. De là il est parti avec un certain nombre de chasseurs qui s'avancèrent dans la prairie déserte à la recherche du buffalo. Il a passé l'hiver à la Montagne de Bois où se trouvait un camp de chasseurs d'environ cent familles. Il a aussi visité les camps de la Montagne de Cyprès, et un autre camp d'une quarantaine de familles groupées dans un autre endroit.

L'arrivée du missionnaire au milieu de ces villages ambulants est toujours un évènement des plus agréables pour les chasseurs, et le bien opéré par sa présence est incalculable. Mais aussi on comprend à quelle privation doit se soumettre le pasteur qui se dévoue ainsi pour suivre dans leurs pérégrinations ces brebis errantes.

Le Rév. Père est parti de la Montagne de Bois, il y a quatre semaines. Il a passé par le Lac Qu'Appelle où il a visité le Rev. Père Decorby, et il a ensuite pris le chemin de Manitoba.

St. Gregoire VII.

Dernièrement le savant et courageux rédacteur de *l'Unità Cattolica* sollicitait du Saint Père la faveur de célébrer cette année d'une manière extraordinaire la fête de St. Grégoire VII. Le Saint Père se rendit avec bonheur à cette heureuse idée ; et demain, 25 Mai, fête de ce grand pape, tous les fidèles du monde catholique célébreront avec joie et actions de grâces le 788ième anniversaire de la glorieuse et sainte mort de cet illustre défenseur des droits sacrés de l'église au 11ème siècle.

Les catholiques d'Italie doivent profiter de cette excellente circonstance pour présenter au Saint Père une adesse où ils vont protester contre les insultes faites à la divinité de Notre Seigneur Jesus-Christ par les impies qui se sont réfugiés à Rome à la faveur du Gouvernement de Victor Emmanuel.

Certes, c'est une très louable pensée de rappeler d'une manière particulière à la mémoire de tous les fidèles le souvenir de ce grand et illustre champion des saintes causes de l'Eglise et leur faire contempler, dans les temps mauvais où nous vivons, cette noble figure où se reflètent tant de vertu, tant de génie et tant de force.

Bénissons Dieu d'avoir donné à son Eglise, dans ces temps d'extrême agonie du 11ème siècle, un si grand pape pour la gouverner et la sauver, et ranimons notre courage croyant avec une ferme espérance qu'il la fera triompher encore aujourd'hui dans cette lutte suprème où notre grand Pie IX combat si vaillamment contre toutes les puissances de l'enfer. De même que la victoire a été remportée, il y a 788 ans, par Grégoire VII, ainsi elle sera remportée par Pie IX. Les papes ne sont jamais vaincus. Les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre eux.

Il y aura 788 ans demain, S. Grégoire VII mourait exilé de Rome, victime de la persécution d'un misérable empéreur d'Allemagne ; il mourait humilié par la force brutale : mais il triomphait dans la cause qu'il avait défendue toute sa vie. L'Eglise était purifiée de la lèpre de la simonie, guérie de la plaie du libertinage, elle secouait définitivement le joug des Césars germaniques et allait jouir pendant des siècles de la sainte indépendance qui lui est propre.

"J'ai aimé la justice, disait en expirant le Grand S. Grégoire VII, et j'ai haï l'iniquité, c'est pourquoi je meurs en exil." Ces deux mots résument toute sa noble vie. Jamais les passions humaines et les ambitieuses prétentions des princes n'eurent d'adversaire plus redoutable.—Toute sa vie n'a été qu'un long et rude combat pour la restauration de la pureté de la discipline et pour l'indépendance de l'Eglise opprimée alors par les empereurs d'Allemagne et les barons romains. C'est lui qui fonda cette souveraineté universelle de l'Eglise catholique et par suite assura la liberté des peuples d'Occident contre la tyrannie des rois et des empereurs.

Jamais pape n'a été plus calomnié avant et après sa mort que St. Grégoire VII, à cause même de cette admirable constitution, de ce rôle propre et vrai de la papauté, source de progrès, de liberté véritable et de paix pour le monde. Aujourd'hui tous les esprits droits, même au sein du Protestantisme, effrayés des discordes et des guerres des rois entr'eux et des peuples contre les rois, voudraient voir la papauté reprendre, pour le bonheur et le progrès du monde, cette suprême autorité sur les royaumes comme sur les individus que les peuples chrétiens du moyen âge savaient lui reconnaître.

Admirons cette vie, cette force toujours nouvelle de l'Eglise Catholique au milieu des combats de tout genre qu'elle à eu à soutenir dans tous les siècles. La politique humaine ne comprend rien à ce mystère ; mais nous qui croyons à la parole de Jésus Christ, nous savons qu'il est lui-même la vie et la force de son Eglise et qu'il doit demeurer avec elle jusqu'à la fin des siècles.

PARLEMENT DU CANADA.

Un item de $10,000 a été mis dans le budget pour la construction des édifices parlementaires à Fort Garry.

M. McDonald, de Glengarry, s'objecte à cette appropriation. Les autres Législatures construisent leurs propres édifices parlementaires. Il pense que c'est une extravagance en faveur de Manitoba, et espère voir la fin de cet état de chose.

M. Cunningham dit que si Manitoba doit rester dans la Confédération, l'Hon. membre de Glengarry peut s'attendre à voir cet état de chose continuer et même augmenter. Il est impossible pour la Province avec sa population peu nombreuse et son revenu insignifiant de construire des édifices publics, et quelque chose doit être fait pour lui venir en aide.

M. McDonald dit qu'il ne se soucie guère des menaces du député de Marquette. Lui et sa Province peuvent laisser la Confédération demain s'ils le désirent. Manitoba a été une nuisance pour la Puissance depuis qu'elle est devenue Province du Canada' et ç'a été contre ses désirs qu'elle a été admise dans la Puissance (cris de "à l'ordre" et tumulte.)

M. Cunningham nie avoir fait une menace ; mais il peut dire à l'Hon. membre de Glengarry que son langage de pourfendeur ne l'affecte en aucune manière. On s'était d'abord montré très-anxieux d'acquérir cette Province ; et si M. McDonald est mécontent du marché, ce n'est pas le sentiment de la Chambre. Quant au langage employé par l'Hon. député, il convient plutôt à un pois-

sarde qu'à un membre de la Chambre des Communes.

PRIVILEGE DE FOIN.

M. Cunningham demande copie de la Correspondance relative au privilége de foin dans Manitoba. Il dit que l'objet de sa motion est de constater s'il est vrai comme l'ont affirmé certaines personnes de cette province, qu'il y a eu entente entre la Compagnie de la Baie d'Hudson et le Gouvernement contre le peuple de la province concernant cette affaire et autre matières.

Sir John A. McDonald dit que le Gouvernement a autorisé le Lieutenant-Gouverneur de Manitoba à constater la valeur de ces privileges. Quant aux remarques de l'Hon. membre de Marquette, il peut dire que la Compagnie de la Baie d'Hudson n'a eu rien à faire avec l'administration du Gouvernement, et n'a même jamais donné aucun avis concernant la dite administration. La seule personne de cette Compagnie que le Gouvernement ait vue est l'Hon. membre de Selkirk, et dans toutes les circonstances, cet Hon. membre a pressé les réclamations des habitants de la Province sans égard à leur religion ou leur nationalité.

L'Hon. Donald A. Smith, dit qu'il s'agit, non d'une question politique, mais d'une question de droit. Les colons qui possèdent des terres le long la rivière ont-ils droit à la possession des deux milles où ils font leur foin en arrière de leurs terres. Ces gens-là prétendent, avec raison, et à juste titre, qu'ils ont droit à ce terrain. Et pour ce droit, outre l'Acte de Manitoba qui le reconnait, ils comptent de plus sur la promesse formelle qui leur a été faite en 1869 au nom du Gouvernement Canadien, par M. McDougall. Comme on peut le voir dans le livre bleu, ce monsieur leur a promis que les propriétés, droits et privilèges de toutes sortes dont ils jouissaient sous la Gouvernement de le Compagnie de la Baie d'Hudson, leur seraient continuées par le Gouvernement du Canada. Et sous le Gouvernement de la Compagnie de la Baie d'Hudson, ils avaient la jouissance et la possession de ces deux milles de la même manière que leur autre terrain. Leur titre à ces deux milles n'a jamais été contesté. Il serait actuellement injuste de les dépouiller de ce droit. Et si on allait leur enlever ces deux milles ce n'est pas seulement quelques individus qui en souffriraient, mais les neuf dixièmes de la population. L'Hon. membre espère que le Gouvernement règlera cette question à la satisfaction des colons, au plus tôt. Et tant qu'elle ne sera pas réglée, on ne peut espérer de paix, et de tranquilité parmi la population.

ECOLES DU NOUVEVU-BRUNSWICK.

Le 14 courant, M. Costigan a proposé, secondé par M. Cunningham, que l'Acte des Ecoles du Nouveau-Brunswick soit désavoué.

Le Gouvernement a fortement opposé la motion. Après un long débat la Chambre s'est divisée, et la motion a été emportée par une majorité de 34.

NOUVELLES LOCALES.

— L'eau continue à baisser dans les rivières.

— Le pont flottant de la rivière Assiniboine est reconstruit.

— Nous avons eu un temps pluvieux cette semaine, qui a fait reverdir l'herbe des prairies.

— M. Bentley se propose de construire une Salle publique à Winnipeg.

— Trois milles peaux de buffalo ont été amenées par les traiteurs et vendues à des prix variant de $4.50 à $6.00 chaque.

— La Compagnie de la Baie d'Hudson a établi une traverse gratuite à St. Boniface, en face du magasin de M. Roger Goulet.

— Depuis quelques jours on voit passer des bandes innombrables de tourtes se dirigeant vers le Nord-Est. La chasse est abondante.

— Le *Dakota* est arrivé de Moorhead dans la nuit de samedi à dimanche. Il avait à son bord un grand nombre de passagers.

— Le service des diligence pour le transport des passagers et de la malle doit recommencer la semaine pro-

— L'Hon. Juge Betournay et MM. Taschereau, Taillefer, Martineau, Gouin, Levêque et autres, doivent partir lundi prochain pour une excursion de chasse au Lac Manitoba.

— Plusieurs bateaux chargés de provisions, etc., sont arrivés durant le cours de la semaine. Ce genre de commerce affecte considérablement le commerce local et il est grandement temps d'établir un système de protection en faveur de nos marchands.

NOUVELLES CANADIENNES.

— Le *Courrier d'Outaouais* nous annonce le pépart de deux marchands tailleurs canadien français, qui viennent à Manitoba, pour établir un magasin.

— Un accident terrible a eu lieu à Pictou, Nouvelle Ecosse, deux trains de chemins de fer se sont rencontrés et sont venus en collision. Une quarantine de personnes ont été tués.

UNE QUESTION D'ACTUALITE.

Nous empruntons à la *Minerve* le rapport du debat soulevé par la motion de M. Rymal au sujet de l'amnistie :

" M Rymal demande la production de toute communication faite par ou sous l'autorité de tout membre du gouvernement à Louis Riel, ou de toutes autres personnes au sujet de l'amnistie accordée au meurtrier de Thomas Scott. Il rapporte les faits qui se passèrent à cette époque et ajoute ensuite : Des délégues du gouvernement provisoire de Manitoba se rendirent à Ottawa, où ils consultèrent un membre du gouvernement, et s'en retournèrent quelques jours plus tard. Quelque temps après, le bruit courut qu'une amnistie devait être proclamée pour toutes les offenses commises durant l'insurrection. D'après ce qui se passa après l'arrivée des délégués dans le Nord Ouest, je suis porté à croire que des arrangements avaient été pris dans ce sens, car dès qu'ils furent entrés dans le Fort Garry, les troubles cessèrent, et peu de temps après, sans qu'une goutte de sang fut versée, le gouvernement du Canada prenait possession du territoire qu'il avait acheté de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Si les termes de la capitulation stipulaient que l'amnistie devait être accordée à ceux qui ont cause des troubles durant la rebellion, le gouvernement serait à blâmer de ce que Riel et ses compagnons n'auraient pas reçu ce que le gouvernement leur avait promis. Voilà déjà trois ans que le gouvernement canadien est en possession de cette contrée. Un second lieutenant gouverneur a été envoyé dans ce territoire, et une partie de la population prétend que des promesses ont été faites. De deux choses l'une, ou le gouvernement a accordé une amnistie aux coupables, ou il ne l'a pas accordée. Dans le premier cas, les promesses devaient être remplies, et dans le dernier cas, les coupables devaient être punis.

Sir John A. Macdonald aimerait à savoir si l'objet de la motion est de punir les coupables ou bien de les exempter de toute punition. D'un côté, l'honorable membre accuse le gouvernement de n'avoir pas fait son devoir, parce qu'il n'a pas puni les coupables, et d'un autre côté, il trouve mauvais que ceux dont il vient de parler, soient mis au ban de l'opinion publique. Mon honorable ami, ajoute-t-il, trouvera une occasion favorable de décider la question, lorsque les papiers seront soumis. Il pourra de plus satisfaire sa curiosité.

M. Almon (Halifax), si un meurtre semblable à celui de Scott avait été commis dans la Nouvelle Ecosse, la Chambre n'aurait pas pris tant de temps pour examiner une résolution qui a été pour ainsi dire usée.

M. Cunningham. Dans un sens, Riel défie le pouvoir du Canada, et il fait bien d'agir ainsi. Parlant des circonstances qui viennent à l'appui de ... avancé, l'honorable membre dit qu'une triple alliance avait été formée, celle de l'Angleterre, de la compagnie de la Baie d'Hudson et du Canada pour prendre possession du territoire du Nord-Ouest et les faits prouvent que le peuple a été vendu comme un troupeau de moutons. Louis Riel et ses associées saisirent l'épée pour s'opposer à cette alliance, et en cela, ils ne firent que remplir leur devoir envers eux-mêmes et envers leur pays, parce que la Canada n'avait jamais demandé à ce peuple de faire partie de la Puissance. Il accuse l'honorable représentant de Lisgar d'être la cause de tous les maux. Je prétends, dit-il, que Riel n'est pas un meurtrier et qu'il ne doit pas être regardé comme tel tant qu'on ne l'aura pas prouvé.

Après avoir parlé longuement de l'innocence de Riel, l'orateur exprime l'espoir que la Chambre reçoive des informations authentiques sur cette question. Personnellement, il est convaincu qu'une amnistie a été promise et par plus d'un seul homme, et ce qu'il sait bien, c'est que telle amnistie a été promise par M. Thornton au secrétaire Fish. Si l'amnistie a été promise, le gouvernement doit l'accorder.

L'hon. M. Richards rappelle la mission infructueuse de M. McDougall au territoire du Nord-Ouest. Il était alors Lieutenant-Gouverneur, et cependant il n'a pas pu entrer dans ce pays.

L'hon. membre attribue les troubles aux officiers de la compagnie de la Baie l'Hudson.

L'hon. M. Dorion. Il est nécessaire que le public connaisse la verité dans cette affaire, et il aurait mieux valu que le ministre de la justice eût donné des explications détaillées.

M Bodwell defend l'association des orangistes contre les accusations portées contre elles par le député de Leeds Sud.

Rien ne peut justifier la conduite de Riel et de ses partisans.

On sait bien que les habitants de cette Province avaient demandé l'intervention du gouvernement canadien et par consequent ce dernier est exempt de tout blâme. Il fait ensuite des commentaires sur la position prise par le député de North Wentworth, position qui est bien différente de celle qu'il avait prise il y à 2 ans ; mais il agit ainsi pour se conformer aux vues du parti avec lequel il marche.

M. Wood cite la correspondance de M. McDougall pour montrer que le projet du gouvernement était que Riel devait remettre le pays entre les mains du Lieutenant Gouverneur Archibald, mais l'opinion publique était si forte qu'elle s'opposa à ce que le pays fut livré au Canada par l'entremise d'un meurtrier. L'orateur fait une violente sortie contre le gouvernement et le Ministre de la Justice, et termine en disant que l'objet de la motion est de s'assurer si le gouvernement a agi avec sincérité dans cette affaire, ce que les explications du Ministre de la Justice pourront nous faire connaître.

M. Daley prend la défense de la conduite tenue par le gouvernement. Le peuple de Manitoba a son gouvernement local et ce n'est pas à cette Chambre de s'engager dans une semblable discussion.

M. Rymal regrette que le Ministre de la Justice n'ait pas donné des explications, mais il est heureux de savoir que les papiers requis seront soumis. Faisant allusion aux paroles du Ministre de la Justice, il dit qu'il ne lui appartient pas de se prononcer sur la culpabilité ou sur l'innocence de Riel, mais bien aux tribunaux que ce ministre a présidés."

La motion est adoptée.

Un drame terrible.—Un événement des plus lamentables vient de jeter la consternation dans une maison sise Chaussée-du-Maine, où vivait depuis deux ans, dans l'aisance et la plus complète harmonie, un jeune ménage que chacun estimait et affectionnait.

Les époux B......, dit l'*Avenir National*, venaient de célébrer, ces jours derniers, la naissance d'un beau garçon impatiemment attendu, lorsqu'avant hier soir il mourut subitement dans les bras de l'infortunée mère qui lui donnait le sein.

Anéantie par ce coup terrible, la malheureuse s'affaissa brusquement et roula privée de connaissance sur le parquet de sa chambre, où son mari en rentrant une ou deux heures après la trouva encore inanimée et le visage ensanglanté.

Dans sa chute, la pauvre Mme. B...... s'était brisée la mâchoire inférieure. Cependant ses bras n'avaient pas laissé échapper leur doux fardeau.

A la vue d'un spectacle aussi désolant, B......, croyant que sa femme et son enfant venaient d'être victimes d'un crime horrible, arracha d'une panoplie un pistolet d'arçon, souvenir de famille, et se fit sauter la cervelle.

Au bruit de la détonation, tous les locataires accoururent effrayés ; ils restèrent saisis d'épouvante devant les trois cadavres qui gisaient côté à côté dans une mare de sang.

Un médecin et des agents furent aussitôt prévenus.

On releva les trois corps. L'infortunée mère respirait encore.

On la transporta dans un logement voisin, où tous les soins qu'exigeait son état lui furent prodigués jusqu'à ce qu'elle rouvrit les yeux. Mais ce fut, hélas ! pour les refermer aussitôt. Elle aussi venait d'expirer.

Hier matin les trois cadavres ont été inhumés au cimetière Montparnasse.

SOCIETE AGRICOLE DU COMTE DE SELKIRK.

L'assemblée annuelle de la dite Société aura lieu

MERCREDI, le 11 JUIN prochain, à 2 P.M.

dans le Palais de Justice, Winnipeg, pour la réception du rapport des Directeurs pour l'annee expiré, et autres affaires.

A. M. BROWN,
Président.

JAS. STEWART,
Secrétaire.

Venez vendre vos Pelleteries.

LES soussignés donnent avis qu'ils achètent

LES PELLETERIES de TOUTES SORTES

Pour lesquelles ils donnent le plus haut prix payé dans la Province.—Paiement en marchandises ou en argent, au choix du vendeur.

Ils achètent aussi les

SOULIERS DU PAYS (Mocassins)

Et paient aussi le plus haut prix.

Place d'affaire :—WINNIPEG.

Dans la nouvelle bâtisse de M. Monchamp, sur la grande rue, entre le Dr. O'Donnell et le magasin Donaldson.

Botte, $3.50 ; Congress, $3.00 ; Bottine, $1.50 ; Soulier, 75c ; Chemise, $1.00 ; Chapeau, $1.00 ; Ceintures fléchées, $3.75 ; Couverte, $2.50 ; Couverte grise, $1.50 ; Indienne, 15c ; Coton, 15c ; Cobourg, 25c ; Chausson de laine, 50c ; Chausson de coton, 25c ; Tuques fléchées, $1.00 ; Culotte, $3 ; Habits, $5.00 ; Fusil double, $18.00.

Et quantité d'autres effets qui seraient trop long à écrire qui viennent d'être reçus par le steamer "Selkirk" et qui seront vendu à bon marché.

DAOUST & CHARTRAND.

Winnipeg, 3 avril, 1873.



JAMES STEWART,

PHARMACIEN,

RUE GARRY,

vis-à-vis l'Eglise Methodiste.

WINNIPEG.

DROGUES,

MEDECINES ET PARFUMERIES,

JOUETS ET ARTICLES DE GOUT,

ARTICLES DE TOILETTE EN GRANDE VARIÉTÉ.

Un soin spécial pour la préparation des prescriptions.

ARRIVÉ PAR LE SELKIRK.

MARCHANDISES de PRINTEMPS et D'ETE

DE TOUTES SORTES.

Assortiment complet dans chaque Département

AU

MAGASIN DE WM. DREVER.

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES,

HARDES FAITES,

CHAPEAU,

CHAUSSURES DE TOUS GENRES.

VAISSELLES,

VERRERIE.

A grand marché pour argent comptant.

RUE DREVER—EN FACE DU BUREAU DU *LIBERAL*.

Printemps et Ete, 1873.

A. G. B. BANNATYNE,

GRANDE RUE, WINNIPEG,

MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL.

A en mains et doit recevoir par les premiers bateaux un assortiment choisi et des plus considerables qui aient jamais été importés dans cette Province, consistant en quantités variées de

MARCHANDISES SECHES,

OBJETS DE FANTAISIE,

EPICERIES DE TOUTES SORTES,

VINS ET LIQUEURS,

BIERE, AILES ET PORTER en bouteilles.

CIGARES ET TABAC,

DRAPS CANADIENS ET ANGLAIS,

HARDES FAITES,

BOTTES, BOTTINES ET SOULIERS,

QUINCAILLERIE,

OUTILS de Charpentiers et Menuisiers.

BECHES, PELLES, FOURCHES, HOUES,

&c., &c., &c.

Un assortiment considérable et choisi de

FAIENCERIE ET VERRERIE.

ACHETE ET VEND

FARINE ET PROVISIONS, PEMICAN, ROBES ET PEAUX.

LOTS DE VILLE A VENDRE.



Arpentages des Terres

DE LA

PUISSANCE.

ATTENDU qu'il résulte de graves inconvénients de ce que des ordres sont présentés de la part de Deputés-Arpenteurs employés dans l'arpentage des Terres de la Puissance, pour certaines sommes d'argent en paiement de gages et autres comptes, nonobstant un avis public préalable annonçant que ces ordres ne seraient pas reconnus, toutes personnes sont par le présent requises de prendre avis que NUL TEL ORDRE ne sera désormais accepté ou payé à ce Bureau.

J. S. DENNIS,
Arpenteur-Général.

Bureau des Arpentages,
—Terres de la Puissance,
Winnipeg, 1 Mai, 1872.

J. & G. D. McVICAR & CIE.

POINTE DOUGLAS

ONT l'honneur d'informer le Public de Winnipeg et des environs qu'ils ont en mains toutes espèces d'Instruments d'Agriculture,

Faucheuses et Moissonneuses

COMBINEES,

Faucheuses simples,

Moulins à battre,

Rateaux,

Charrues,

Herses,

Cultivateurs,

Charrues à casser la terre,

Moulins à Beurre,

Fourches de toutes variétés.

Ils sont aussi agents pour les

Moulins a coudre (Wanzer).

Ainsi que les

Orgues et Melodions

DE

Bell et Cie., de Guelph, Ontario.

Ils ont aussi reçu un assortiment des plus complets de toutes sortes de

Grains de semence

GRAINES DE JARDINS,

(RÉCOLTE DE 1871.)

Le tout à des prix excessivement modérés.

J. ET G. D. McVICAR ET CIE.,

-n-e. Marchands à Commission.

H. J. MARSHALL,

CONSTRUCTEUR ET CONTRACTEUR,

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES ET MOULURES EN MAGASIN OU FAITES A ORDRE.

SPECIALITE.

Fabriques de Meubles de Menage, &c.

Adresse :—La maison voisine de la Douane, Winnipeg.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MANITOBA.

CAPITAL $250,000.

Divisé en 2,500 actions de $100 chacune, avec pouvoir de l'augmenter jusqu'au montant de $500,000.

LE et après le 1er AOUT prochain, les livres d'actions de cette Compagnie seront ouverts aux actionnaires, à FORT GARRY et à MONTREAL.

Le premier versement de DIX par cent sur chaque action sera du, et pas plus de vingt par cent, du dit capital ne sera exigé pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

SIR HUGH ALLAN, Montréal.
DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.
GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.
HON. JAMES McKAY, Manitoba.
JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.
HON. M. A. GIRARD, Manitoba.
A. G. B. BANNATYNE, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions, et autres informations pourront être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,
Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

Banque de Manitoba.

CAPITAL $500,000.

En 5000 parts de $100 chaque.

LES LIVRES d'ACTION de cette Corporation seront ouverte aux Souscripteurs à FORT GARRY, Banitoba, et à MONTREAL, Province de Québec, le et après le 1er AOUT, 1872.

Le premier payement de vingt par cent, avec une somme additionnelle égale à 20 par cent. sur le dit versement sera payable pour chaque part du capital.

Cette Corporation n'entend pas faire entrer plus de trente par cent. du capital pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.
HON. JAMES McKAY, Manitoba.
ROBERT TAIT, Ecr., Manitoba.
GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.
SIR ALEXANDER T. GALT, M.C.M.G., Montréal.
JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.
ANDREW McDERMOT, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions ou autres informations peuvent être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,
Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberté d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flannelle, de poches à grain et a fari..e, de bas en coton et en laine.

Ferronneries,

Vaisselle,

Fleur,

Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'énumérer, et qu'on peut acheter à meilleur marché qu'ailleurs.

Rappelez vous la première porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.

Winnipeg, 4 Mars, 1872. aa-c. 1 p.m

Pride of the West.

SALON,
SALLE DE BILLARDS,
JEUX DE QUILLES.

L'ETABLISSEMENT LE PLUS CONSIDERABLE EN DEÇA DE CHICAGO.

Les soussignés viennent de terminer à grands frais et d'ouvrir leurs vaste sétablissement situé

RUE DU BUREAU DE POSTE.

La Salle est garnie de SIX TABLES DE BILLARDS de premier choix et de DEUX JEUX DE QUILLES.

Le tout très-complet et accompagné d'un ameublement de goût.

Le Salon sera constamment fourni des meilleurs VINS et LIQUEURS, CIGARES, etc.

Rien ne sera épargné pour faire de l'établissement une place de choix.

J. F. MOORE & CIE.

Winnipeg, 27 Août 1872.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, bureau du MÉTIS, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de propriété, les préparer pour l'enrégistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

DR. TURVER.

Le Dr. Turver a transporté son Bureau à la PRAIRIE DU CHEVAL BLANC, chez M. Pierrette Poitras

---

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Américain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

BOIS, BOIS.

LE SOUSSIGNE VIENT d'ouvrir un clos de Bois de service sur le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en face de la Cathédrale de St. Boniface, et deçoit tous les jours son fonds de commerce re bois sec, lattes, bardeaux et piquets.

Il a en vente toutes les espèces de bois blanchis, moulures, portes et chassis.

Afin de satisfaire aux besoins du pays il se propose de construire un

Moulin a Scie,

qui comprendra toutes les dernière amélioration, machines à blanchir, à faire la latte, le bardeau, les piquets. Les mach ine sont en route de Brantford, Ontario, et le soussigné s'attend les mettre en opération vers le 1er d'Août.

Son clos de bois comprend 2 millions de pieds de bois de pin venant du lac Rouge et de la Rivière du même nom, et qu'il se propose de scier ici.

Voici la liste de ses prix :

Planches	$50 50
No. 1, Communes	45 00
No. 2, "	35 00
No. 1, de dimensions	45 00
No. 1, Battens	50 00
Colles de toute sorte	28 00
No. 1, Plancher embouveté et blanchi	65 00
No. 1, " non " "	50 00
No. 2, Plancher embouveté et blanchi	60 00
No. 1, Cloisons embouvetées, etc. "	55 00
Bois clair blanchi	75 00
" non "	70 00
Planches, claires, ¼, 1½, 2 pouces	70 00
Bardeaux XX	7 25
" X	5 50
Lattes	5 00
Piquets de clôtures, plates	18 00

Bois livré à la ville à des taux modérés.

W. J. MACAULAY.

Winnipeg, 12 juin, 1872. 1a.

Librairie Catholique

DU

"METIS."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,

ENVELOPPES,

PLUMES,

CRAYONS,

ENCRIERS,

LIVRES D'ÉCOLE

OBJETS DE PIÉTE,

MÉDAILLES,

CHAPELETS,

CUCIFIX,

CROIX,

IMAGES RELIGIEUSES,

ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun de articles ci-dessus énumérés sont invitées à visiter la librairie catholique du MÉTIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont modérés.

Les Bureaux du *Metis* sont situés à Winnipeg, sur la rue du Bureau de Poste, à côté de la résidence de M. McDermot, dans la bâtisse ci-devant occupée par le *Manitoban.*

J. H. ASHDOWN.

EN FACE DE LA PHARMACIE DU DR. BIRD.

A en mains toutes sortes de POELES et USTENSILES de cuisine de la meilleure qualité et des plus durables.

FOURNAISES,

HUILE DE CHARBON,

QUINCAILLERIE,

FERBLANTERIE,

&c., &c, &c.

Qu'il vendra aux plus bas prix au comptant.

Une visite est respectueusement sollicité.

Winnipeg, 1er Aout, 1872. 1a

Aux Ecoles.

MM. les Commissaires d'Ecole trouveront au bureau du METIS les fournitures d'école qui leur sont necessaires, telles que

LIVRES,

PAPIER,

POUDRE A ENCRE,

ARDOISES,

CAHIERS,

PLUMES,

CRAYONS,

CRAIE,

&c., &c., &c.

PRIX MODERES.

AUX

CHASSEURS, TRAITEURS, etc.

"Tue-Douleurs"

DE

Perry Davis

MESSIEURS "PERRY DAVIS ET FILS," ont nommé le Dr. C. J. Bird, "Salle de Pharmacie," Winnipeg, pour être leur SEUL AGENT, pour Manitoba et le NORD-OUEST.—Les TRAITEURS et autres COMMERÇANTS pourront s'équiper à aussi bon marché que possible.

Par boite de deux douzaines,

Ou en plus grand quantité.

—AUSSI—

Baume a Poumons d'Allen.

PILLULES DU DR. HERRICK.

Emplatres de Galbanum

DU

DR. HERRICK

Poudre conditionnees

D'Harvells,

Chez PERRY DAVIS ET FILS, Montréal.

"SALLE DE PHARMACIE," Winnipeg.

aa.

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

—ooo—

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques.

—ooo—

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNERAIRES.

—ooo—

CARTES

DE VISITES,

D'ADRESSES,

DE COMMERCE,

ETC ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES

—ooo—

LIVRES,

BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 18 Avril, 1871